

a Jésus-Christ pour objet. On sait que les oraisons qui ont la conclusion longue se chantent en dehors de l'office et de la messe (par exemple celles qui terminent les prières le premier et le troisième jour des quarante-heures) sans aucune inflexion. Au contraire celles qui se terminent par la petite conclusion, se chantent avec la seule inflexion d'une tierce mineure (de do à la ou de fa à ré) qu'on répète à la fin de la conclusion. (Voir l'*Ordo... Provinc. Marianopolit.* 1902, p. XVI.)

III. — En vertu de la règle formulée par les rubricistes et fondée sur diverses prescriptions des livres liturgiques, *ne bis fiat de eodem (officio) in eodem (officio)*, on change quelquefois une antienne, un verset, une oraison, à l'office (*Rubricæ generales Breviarii* tit. IX no 8), ou à la messe (*Rubricæ generales Missalis* tit. VIII, no 8). D'autres fois, dans l'impossibilité de faire ce changement, on est forcé d'omettre une mémoire, comme il arrive parfois aux suffrages. (*Rubricæ generales Breviarii* tit. VIII, no 3 et tit. XXXV, no 2.)

Appliquons maintenant au cas proposé ces règles précises et obligatoires. La solution en sera facile et courte.

En transportant l'oraison *Deus, qui salutis æternæ...* de la fête de la Circoncision à l'antienne *Almæ Redemptoris Mater...* qu'on récite ou chante à la suite de l'office, de Noël à la Purification, il fallait changer la grande conclusion pour la petite correspondante qui ici devrait être *Per eundem Christum Dominum nostrum.*